

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26342857

Déposé
02-07-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0425702910

Nom(en entier) : **EQUANS**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Boulevard du Roi Albert II 19
1210 Saint-Josse-ten-Noode**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS, DIVERSIl résulte du procès-verbal du **conseil d'administration du 4 mai 2026** que le conseil a pris les décisions suivantes :**7. Pouvoirs de signature**

Le Conseil approuve la nouvelle version du règlement de pouvoirs. Cette version entre en vigueur à compter du 4 mai 2026.

Pour extrait conforme.

(signé) Samuel WYNANT

Il résulte des **résolutions unanimes et écrites des actionnaires du 23 juin 2026** que l'assemblée a pris les décisions suivantes :**4. Conseil d'administration : renouvellement de mandats.**

L'assemblée est informée de l'échéance des mandats d'administrateur de MM. Mark Dirckx, Filip Cocquereaux et Philippe Masereel à l'issue de la présente assemblée générale.

L'assemblée approuve à l'unanimité des voix de renouveler leur mandat pour une durée de quatre ans. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2030 et sera exercé à titre gratuit.

5. Commissaire : renouvellement du mandat.

L'assemblée est informée de l'échéance du mandat du commissaire, la SRL Forvis Mazars Reviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Romuald Bilem, à l'issue de la présente assemblée générale.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de renouveler pour une durée de trois ans le mandat de la SRL Forvis Mazars Reviseurs d'Entreprises, dont le siège est situé Avenue du Boulevard 21, bte 8, à 1210 Bruxelles, représentée par Monsieur Romuald Bilem, (...) pour le contrôle des comptes annuels. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2029.

Pour extrait conforme.

(signé) Samuel WYNANT

Pouvoirs de signature Equans

Agissant conformément à la loi et aux statuts, le conseil d'administration décide d'annuler les pouvoirs attribués antérieurement et de les remplacer à partir du 4 mai 2026 par la délégation suivante :

1 REPRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article 23 des statuts, la société est représentée dans tous les actes, y compris ceux où intervient un fonctionnaire public ou un officier ministériel, et en justice, par deux administrateurs agissant conjointement.

Le conseil d'administration de la société est à ce jour composé comme suit :

- Mark DIRCKX, Président et Administrateur Délégué
- Filip COCCQUEREAUX, Administrateur
- Natalie DEWULF, Administrateur
- Didier ENGELS, Administrateur

- Pascal GROSJEAN, Administrateur
- Philippe MASEREEL, Administrateur
- Jan VANDENBROUCKE, Administrateur

ci-après nommés individuellement un « Administrateur » et ensemble les « Administrateurs ».

2 GESTION JOURNALIERE

Conformément à l'article 22 des statuts, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société dans les actes et en justice, relative à cette gestion, sont déléguées à :

- Mark DIRCKX, Président et Administrateur Délégué
- Bruno DENEYER, IT and Digital Director
- Marc DUVIEUSART, Chief Legal Officer, Head of Contract Management, GDPR and Ethics
- Jean-Pierre MARTIN, Chief Human Resources Officer

ci-après nommés individuellement un « Délégué » et ensemble les « Délégués ».

En ce qui concerne la gestion journalière, la société sera valablement représentée par les Administrateurs et les Délégués, agissant conjointement deux à deux.

3 POUVOIRS SPECIAUX

Le conseil d'administration délègue le pouvoir de signature des opérations suivantes aux personnes reprises ci-après :

Il est évident que les signataires seront de préférence ceux concernés par leur matière, leur business unit, leur division ou leur département.

Tous les montants indiqués sont à considérer hors taxes.

3.1 CONTRATS COMMERCIAUX ET OFFRES ET LEURS ANNEXES (Y COMPRIS LES CONTRATS ET OFFRES ET LEURS ANNEXES DANS LE CADRE DE MARCHÉS PUBLICS)

Les contrats commerciaux et offres, **sans limitation de valeur**, peuvent être valablement signés par les Administrateurs et les Délégués, agissant conjointement deux à deux, ou par un Administrateur/Délégué agissant conjointement avec un Division Manager (cf. liste en annexe 1).

Les contrats commerciaux et offres dont la valeur est **inférieure ou égale à 10.000.000 EUR** peuvent être valablement signés par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

- Administrateur
- Délégué
- Division Manager (cf. annexe 1)

2e signature

- Department Manager (cf. annexe 2)
- Sales and Business Development Manager (cf. annexe 3)

Les contrats commerciaux et offres dont la valeur est **inférieure ou égale à 5.000.000 EUR** peuvent être valablement signés par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

- Administrateur
- Délégué
- Division Manager (cf. annexe 1)
- Department Manager (cf. annexe 2)
- Sales and Business Development Manager (cf. annexe 3)

2e signature

- Section Manager (cf. annexe 5)
- Tendering Manager (cf. annexe 6)

Les contrats commerciaux et offres dont la valeur est **inférieure ou égale à 1.250.000 EUR** peuvent être valablement signés par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

- Administrateur
- Délégué
- Division Manager (cf. annexe 1)
- Department Manager (cf. annexe 2)
- Sales and Business Development Manager (cf. annexe 3)
- Section Manager (cf. annexe 5)
- Head of Strategy & Business Development (cf. annexe 13)

2e signature

- Project Manager 1 (cf. annexe 4)
- Tendering Manager (cf. annexe 6)
- Operations Support Manager (cf. annexe 7)

Les contrats commerciaux et offres d'une valeur **inférieure ou égale à 250.000 EUR** peuvent être valablement signés par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

- Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

Department Manager (cf. annexe 2)

Sales and Business Development Manager (cf. annexe 3)

Project Manager 1 (cf. annexe 4)

Section Manager (cf. annexe 5)

Head of Strategy & Business Development (cf. annexe 13)

2e signature

Tendering Manager (cf. annexe 6)

Operations Support Manager (cf. annexe 7)

Les contrats commerciaux et offres d'une valeur **inférieure ou égale à 25.000 EUR** peuvent être valablement signés par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux

1re signature

Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

Department Manager (cf. annexe 2)

Sales and Business Development Manager (cf. annexe 3)

Project Manager 1 (cf. annexe 4)

Section Manager (cf. annexe 5)

Tendering Manager (cf. annexe 6)

Operations Support Manager (cf. annexe 7)

Head of Strategy & Business Development (cf. annexe 13)

2e signature

Project Manager 2 (cf. annexe 8)

Les conventions (y compris les protocoles) de sociétés simples, consortiums ou partenariats pour des réalisations **sans limitation de valeur** peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

2e signature

Division Manager (cf. annexe 1)

3.2 OPERATIONS IMMOBILIERES

A. Les actes relatifs aux terrains ou aux biens immobiliers, leurs conditions, modalités et engagements accessoires ; qui concernent des droits réels tels que notamment la vente, l'achat, l'échange, la copropriété, l'usufruit, l'emphytéose, la superficie, les servitudes, l'hypothèque, ... peuvent être valablement signés par les Administrateurs, agissant conjointement deux à deux.

Les mandataires peuvent faire tous actes accessoires ou utiles à ceux qui sont définis ci-dessus, notamment : consentir et accepter toutes subrogations avec ou sans garantie, renoncer ou requérir le désistement de tous droits réels, privilèges et actions résolutoires, donner ou exiger la mainlevée ou requérir ou consentir la radiation de toutes inscriptions d'office ou d'hypothèque conventionnelle, de toutes saisies, oppositions, transcriptions et autres empêchements quelconques, le tout avec ou sans constatation de paiement, dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office.

Les actions suivantes peuvent être valablement signées par les Administrateurs, les Délégués, les Division Managers ou le Head of Real Estate (cf. annexe 13.3) agissant conjointement deux à deux ou l'un d'eux conjointement avec le Facility & Real Estate Manager ou un Property Manager (cf. annexe 13.3) :

- les actes relatifs aux terrains ou aux biens immobiliers, leurs conditions, modalités et engagements accessoires ; qui concernent des droits personnels tels que notamment les baux, les occupations précaires, les concessions, les autorisations administratives et urbanistiques,
- établir ou exiger l'origine de propriété, fixer les époques d'entrée en jouissance, recevoir ou payer les prix ainsi que soultes ou indemnités, en principal et accessoires, en donner ou retirer quittance, imposer ou accepter toutes charges, faire et accepter toutes réserves ;
- modifier l'objet et les conditions des droits résultants des actes susvisés, les proroger, y renoncer, les résilier amiablement, avec ou sans indemnités, ou en poursuivre leur résiliation en justice ;

- passer et signer tous procès-verbaux de mesurage, état des lieux et pièces généralement quelconques, faire toutes notifications et significations nécessaires et opportunes et élire domicile.

B. Les actes relatifs à la gestion du patrimoine, des projets de construction, de rénovation et d'aménagement de bâtiments peuvent être valablement signés par les Administrateurs, les Délégués, les Division Managers et le Head of Real Estate (cf. annexe 13.3), agissant conjointement deux à

deux.

3.3 COMMANDES PAR LE SERVICE ACHAT AUX FOURNISSEURS ET AUX SOUS-TRAITANTS

3.3.1 Commandes

Les commandes, **sans limitation de valeur**, peuvent être valablement signées par les Administrateurs et les Délégués, agissant conjointement deux à deux.

3.3.1.1 Commandes de travaux ou services

Les commandes de travaux ou services d'une valeur **supérieure à 1.000.000 EUR** peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1^{re} signature

Administrateur

Délégué

2^e signature

Chief Procurement Officer (cf. annexe 9)

Head of Procurement (cf. annexe 9)

Les commandes de travaux ou services d'une valeur **inférieure ou égale à 1.000.000 EUR** peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1^{re} signature

Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

Head of Communication (cf. annexe 13)

Chief Corporate Officer (cf. annexe 13)

Head of Finance (cf. annexe 13.2)

Head of Real Estate (cf. annexe 13.3)

Head of HSEQ (cf. annexe 13.5)

2^e signature

Chief Procurement Officer (cf. annexe 9)

Head of Procurement (cf. annexe 9)

Procurement Manager (cf. annexe 10)

Les commandes de travaux ou services d'une valeur **inférieure ou égale à 100.000 EUR** peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1^{re} signature

Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

Department Manager (cf. annexe 2)

Head of Communication (cf. annexe 13)

Chief Corporate Officer (cf. annexe 13)

HR Director, Head of Competence Centers, Head of Pay & Admin, Talent Acquisition Manager (cf. annexe 13.1)

Head of Finance (cf. annexe 13.2)

Head of Real Estate (cf. annexe 13.3)

Head of HSEQ (cf. annexe 13.5)

2^e signature

Chief Procurement Officer (cf. annexe 9)

Head of Procurement (cf. annexe 9)

Procurement Manager (cf. annexe 10)

(Expert Lead) Buyer/Business Partner (cf. annexe 11)

Les commandes de travaux ou services d'une valeur **inférieure ou égale à 10.000 EUR** ne doivent pas être formellement signées par un acheteur. L'envoi par e-mail de ces commandes est acceptable si l'e-mail est envoyé par un des acheteurs repris en annexe 12.

3.3.1.2 Commandes de marchandises ou fournitures

Les commandes de marchandises ou fournitures d'une valeur **supérieure à 1.000.000 EUR** peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1^{re} signature

Administrateur

Délégué

2^e signature

personne responsable du centre de coûts de la commande

Les commandes de marchandises ou fournitures d'une valeur **inférieure ou égale à 1.000.000 EUR** peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1^{re} signature

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Administrateur
Délégué
Division Manager (cf. annexe 1)
Head of Communication (cf. annexe 13)
Chief Corporate Officer (cf. annexe 13)
Head of Finance (cf. annexe 13.2)
Head of Real Estate (cf. annexe 13.3)
Head of HSEQ (cf. annexe 13.5)

2e signature

personne responsable du centre de coûts de la commande

Les commandes de marchandises ou fournitures d'une valeur **inférieure ou égale à 100.000 EUR** peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur
Délégué
Division Manager (cf. annexe 1)
Department Manager (cf. annexe 2)
Head of Communication (cf. annexe 13)
Chief Corporate Officer (cf. annexe 13)
HR Director, Head of Competence Centers, Head of Pay & Admin, Talent Acquisition Manager (cf. annexe 13.1)
Head of Finance (cf. annexe 13.2)
Head of Real Estate (cf. annexe 13.3)
Head of HSEQ (cf. annexe 13.5)

2e signature

personne responsable du centre de coûts de la commande

Les commandes de marchandises ou fournitures d'une valeur **inférieure ou égale à 10.000 EUR** ne doivent pas être formellement signées par un acheteur mais par la personne responsable du centre de coûts de la commande.

3.3.1.3 Commandes d'une valeur inférieure ou égale à 1.000 EUR

Les commandes d'une valeur inférieure ou égale à 1.000 EUR peuvent être valablement approuvées par les opérationnels.

3.3.1.4 Dans aucun cas, une commande par mail, fax ou téléphone hors Coupa ou SAP n'est autorisée. Les commandes sont passées uniquement via Coupa ou SAP.

3.3.1.5 Les commandes de stocks suivent encore pendant une période limitée la logique reprise au point 3.3.1.1.

3.3.2 Conclusion de contrats cadre

Les contrats cadre relatifs aux commandes peuvent être valablement signés par deux personnes : un Administrateur, un Délégué ou un Division Manager qui signe conjointement avec le Chief Procurement Officer, un Head of Procurement ou le Procurement Manager Mobility (cf. annexe 10).

Les contrats cadre sans engagement de volume faisant l'objet d'une commande peuvent être valablement signés par le Chief Procurement Officer conjointement avec le Head of Procurement ou le Procurement Manager Mobility (cf. Annexe 10).

Le Procurement Manager Mobility ne peut, en tant que deuxième signataire, signer que les contrats d'une valeur inférieure ou égale à 1.000.000 EUR.

3.4 RESSOURCES HUMAINES

3.4.1 Personnel cadre

Toutes les opérations concernant le service du personnel cadre, en ce compris l'engagement, le licenciement et les mises en prépension peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur
Délégué
Division Manager (cf. annexe 1)

2e signature

Chief Human Resources Officer (cf. annexe 13.1)
HR Director (cf. annexe 13.1)
Senior HR Business Partner (cf. annexe 13.1)

3.4.2 Personnel employé et ouvrier

Toutes les opérations concernant le service du personnel employé et ouvrier, en ce compris l'engagement, le licenciement hors faute grave et les mises en prépension peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

Department Manager (cf. annexe 2)

2e signature

Chief Human Resources Officer (cf. annexe 13.1)

HR Director (cf. annexe 13.1)

Senior HR Business Partner (cf. annexe 13.1)

HR Business Partner (cf. annexe 13.1)

Les licenciements pour faute grave peuvent être valablement signés par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

2e signature

Chief Human Resources Officer (cf. annexe 13.1)

HR Director (cf. annexe 13.1)

3.4.3 Aménagement du temps de travail

Les documents relatifs au crédit-temps, à la réduction ou à l'augmentation du temps de travail et au travail à domicile peuvent être valablement signés par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

2e signature

Chief Human Resources Officer (cf. annexe 13.1)

HR Director (cf. annexe 13.1)

Senior HR Business Partner (cf. annexe 13.1)

HR Business Partner (cf. annexe 13.1)

3.4.4 Déclarations fiscales et sociales (précompte professionnel, ONSS, etc.)

Ces déclarations peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

Head of Finance (cf. annexe 13.2)

2e signature

Chief Human Resources Officer (cf. annexe 13.1)

HR Director (cf. annexe 13.1)

Head of Competence centers (cf. annexe 13.1)

Head of Pay and Admin (cf. annexe 13.1)

3.4.5 Assurances de personnes

Toutes opérations relatives aux polices d'assurances de personnes peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

2e signature

Chief Human Resources Officer (cf. annexe 13.1)

HR Director (cf. annexe 13.1)

Head of Competence centers (cf. annexe 13.1)

Head of Pay and Admin (cf. annexe 13.1)

3.4.6 Opérations juridiques

Toutes opérations relatives à des affaires juridiques concernant le personnel peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

2e signature

Chief Human Resources Officer (cf. annexe 13.1)

HR Director (cf. annexe 13.1)

Head of Competence centers (cf. annexe 13.1)

3.5 ASSURANCES

Toutes opérations relatives aux polices d'assurances peuvent être valablement signées par un Administrateur ou un Délégué signant conjointement avec l'Insurance Manager (cf. annexe 13) ou le Financial Operations Manager (cf. annexe 13.2).

3.6 JURIDIQUE

Tous documents concernant la gestion des affaires juridiques, y compris ceux relatifs à la protection des données personnelles conformément au droit applicable (par exemple accord de transfert de données, accord de traitement de données, etc.) peuvent être valablement signés par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

2e signature

Chief Legal Officer, Head of Contract Management, GDPR and Ethics (cf. annexe 13.4)

Head of Legal & Ethics Correspondent (cf. annexe 13.4)

Data Privacy Officer (cf. annexe 13.4)

Toutes les déclarations d'éthique et de compliance peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

2e signature

Chief Legal Officer, Head of Contract Management, GDPR and Ethics (cf. annexe 13.4)

Ethics & Compliance Officer (cf. annexe 13.4)

Head of Legal & Ethics Correspondent (cf. annexe 13.4)

3.7 HSEQ

3.7.1 Toutes opérations relatives à des questions de santé et sécurité peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

2e signature

Head of HSEQ (cf. annexe 13.5)

BU HSEQ Manager (cf. annexe 13.5)

Division HSEQ Manager (cf. annexe 13.5)

3.7.2 Toutes opérations relatives à des questions d'environnement sont valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

2e signature

Head of HSEQ (cf. annexe 13.5)

BU HSEQ Manager (cf. annexe 13.5)

Corporate Environment Manager HSEQ (cf. annexe 13.5)

Environmental Manager HSEQ (cf. annexe 13.5)

3.7.3 Les demandes et transferts de permis sont valablement signés par le Head of HSEQ, le Corporate Environment Manager HSEQ, le Environmental Manager HSEQ (cf. annexe 13.5), un Administrateur ou un Délégué, agissant individuellement.

Toutes les demandes de permis (permis d'environnement, permis de construire, permis de drainage, ...) ainsi que leur régularisation, transfert ou reprise peuvent être signées et déposées via le guichet « Environnement » par le Head of Real Estate, le Facility & Real Estate Manager ou un Property Manager (cf. annexe 13.3), agissant individuellement.

3.7.4 Sans préjudice aux dispositions légales et réglementaires applicables, lorsque la responsabilité pénale de la société est mise en cause en matière de sécurité et d'environnement, la société est représentée par le Division Manager ou le Department Manager concerné.

S'il s'agit de faits sans rapport avec les activités opérationnelles de la société, la société est représentée par l'Administrateur Délégué agissant individuellement.

3.8 SURETE DE L'ETAT

Conformément à la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité, le Security Clearance Officer et le Security Clearance Back-up (cf. annexe 13) ont été désignés Officiers de Sécurité de la société.

3.9 OPERATIONS FINANCIERES

3.9.1 Opérations sur papier

3.9.1.1 Opérations d'une valeur excédant 3.000.000 EUR

Celles-ci peuvent être valablement signées par les Administrateurs, les Délégués et le Head of Finance (cf. annexe 13.2), agissant conjointement deux à deux.

3.9.1.2 Opérations d'une valeur comprise entre 250.000 et 3.000.000 EUR

Celles-ci peuvent être valablement signées par le Head of Shared Services Center Finance, le Corporate Finance Manager, le Head of Payable Accounting & Projects ou le Head of General Accounting & Process (cf. annexe 13.2), agissant conjointement avec un Administrateur, un Délégué ou le Head of Finance (cf. annexe 13.2).

3.9.1.3 Opérations d'une valeur n'excédant pas 250.000 EUR

Celles-ci peuvent être valablement signées par le Head of Shared Services Center Finance, le Corporate Finance Manager, le Head of Payable Accounting & Projects et le Head of General Accounting & Process (cf. annexe 13.2), agissant conjointement deux à deux, ou l'un d'eux agissant avec un Administrateur, un Délégué ou le Head of Finance (cf. annexe 13.2).

3.9.2 Paiements électroniques

Les paiements électroniques peuvent être valablement signés par un Administrateur, un Délégué, le Head of Finance, le Head of General Accounting & Process, le Head of Shared Services Center Finance, le Corporate Finance Manager et le Head of Payable Accounting & Projects (cf. annexe 13.2) agissant conjointement deux à deux, ou par l'un d'eux agissant avec le Senior Treasury Officer ou le Cash Operations Manager (cf. annexe 13.2), vis-à-vis des banques avec lesquelles une convention a été valablement signée à cet effet et ce, sans limitation de montant.

Les contrats avec les banques concernant les paiements électroniques peuvent être valablement signés par les Administrateurs, les Délégués et le Head of Finance (cf. annexe 13.2), agissant conjointement deux à deux.

En ce qui concerne les sociétés simples momentanées, les contrats avec les banques (abonnement Isabel, Easy Banking Business, ...) relatifs aux paiements électroniques peuvent être valablement signés par le Financial Operations Manager, le Corporate Finance Manager, le Financial Support Officer ou le Finance Support Assistant (cf. annexe 13.2) agissant conjointement avec un Administrateur, un Délégué ou le Head of Finance (cf. annexe 13.2).

Les paiements électroniques avec des sociétés liées dans le cadre du « cash pooling » peuvent être valablement signés par un Administrateur, un Délégué, le Head of Finance, le Head of General Accounting & Process, le Head of Shared Services Center Finance, le Corporate Finance Manager et le Head of Payable Accounting & Projects (cf. annexe 13.2), agissant conjointement deux à deux, ou par l'un d'eux agissant avec le Senior Treasury Officer ou le Cash Operations Manager (cf. annexe 13.2).

Les paiements électroniques relatifs à la gestion des ressources humaines peuvent être valablement signés par un Administrateur, un Délégué, le Head of Pay & Admin, l'Operational Lead Payroll & Administration ou le Team Lead Payroll & Administration (cf. annexe 13.1), agissant conjointement avec le Head of Shared Services Center Finance ou le Corporate Finance Manager (cf. annexe 13.2).

Tout fichier de paiement relatif à la gestion des ressources humaines (précompte professionnel, ONSS et payroll) devra être préalablement approuvé par le Head of Competence Center et le Head of Pay & Admin (cf. annexe 13.1), agissant conjointement deux à deux, ou par l'un d'eux agissant conjointement avec l'Operational Lead Payroll & Administration ou le Team Lead Payroll & Administration (cf. annexe 13.1).

En l'absence du Head of Competence Center et du Head of Pay & Admin (cf. annexe 13.1), les fichiers de paiement seront approuvés par l'Operational Lead Payroll & Administration ou le Team Lead Payroll & Administration (cf. annexe 13.1), agissant conjointement avec un Délégué.

3.9.3 Opérations relatives aux garanties bancaires

Toutes opérations concernant l'émission et la modification de garanties bancaires peuvent être valablement signées par le Bank Guarantee Officer ou le Bank Guarantee Specialist (cf. annexe 13.2), agissant conjointement avec le Corporate Finance Manager ou le Financial Operations Manager (cf. annexe 13.2).

3.9.4 Ouverture et fermeture de comptes bancaires

Toutes les opérations relatives à l'ouverture, la fermeture ou la disposition de comptes bancaires peuvent être valablement signées par les Administrateurs et les Délégués, agissant conjointement deux à deux.

En ce qui concerne les sociétés simples momentanées, toutes les opérations relatives à l'ouverture,

la fermeture ou la disposition de comptes bancaires peuvent être valablement signées par le Head of Finance, le Financial Operations Manager, le Corporate Finance Manager, le Financial Support Officer ou le Finance Support Assistant (cf. annexe 13.2) agissant conjointement avec un Administrateur ou un Délégué.

3.10 DOCUMENTS FISCAUX

Pour les affaires fiscales en général, le Tax Manager, le Head of Shared Services Center Finance et le Head of Finance (cf. annexe 13.2) sont habilités à signer conjointement ou l'un d'eux conjointement avec un Administrateur.

Toutes les opérations hors déclarations (courriers divers, demande/modification/radiation d'immatriculation, ...) relatives à la TVA peuvent être valablement signées par le Tax Manager, le Head of General Accounting & Process ou le Head of Payable Accounting & Projects (cf. annexe 13.2).

Les déclarations TVA et fiscales seront valablement déposées de façon électronique via internet sur le site du SPF Finances (systèmes INTERVAT et BIZTAX) par le Head of General Accounting & Process ou le Head of Payable Accounting & Projects (cf. annexe 13.2).

En ce qui concerne les sociétés simples, toutes les opérations relatives à l'immatriculation ou à la radiation à la TVA peuvent être valablement signées par le Head of Finance, le Corporate Finance Manager, le Financial Support Officer et le Finance Support Assistant (cf. annexe 13.2), agissant conjointement deux à deux.

Les déclarations TVA relatives aux sociétés simples seront valablement déposées de façon électronique via internet sur le site du SPF Finances (système INTERVAT) par le Corporate Finance Manager, le Financial Support Officer ou le Finance Support Assistant (cf. annexe 13.2).

3.11 DÉCLARATIONS UE DE CONFORMITÉ

Les déclarations UE de conformité peuvent être uniquement et valablement signées par un Administrateur, un Délégué, un Division Manager (cf. annexe 1) et un Department Manager (cf. annexe 2), agissant conjointement deux à deux.

3.12 SÉCURITÉ PRIVÉE ET PARTICULIÈRE

Les opérations qui tombent dans le champ d'application de la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière peuvent être valablement signées par un Administrateur ou un Délégué, agissant conjointement avec l'Administrateur Délégué ou toute personne ayant le niveau de pouvoir de signature et un badge de « personnel dirigeant » pour la sécurité privée et particulière.

3.13 AUTRES OPÉRATIONS

3.13.1 Siège d'Aartselaar :

Marina BULENS, Corry DEVOS ou Anja WIELFAERT ;

3.13.2 Siège de Ans :

Geneviève DARDENNE, Jean-Pierre JASPERS ou Antonietta PIRRONE ;

3.13.3 Siège de Basècles :

Cécile DELCOURT ;

3.13.4 Siège de Bruxelles (Saint-Josse-ten-Noode) :

Head of Legal & Ethics Correspondent (cf. annexe 13.4), Veerle DEMEULENAERE ou Vanessa SWALUS ;

3.13.5 Siège de Fernelmont :

Séverine POPULIN ;

3.13.6 Siège de Fleurus :

Katty DE WITTE, Katia LIENARD, Alain MICHAUX ou Anne-Françoise VANDERFEESTEN ;

3.13.7 Siège de Genk :

Sophie DONDEERS, Nicole ELENS ou Josiane LATHOUWERS ;

3.13.8 Siège de Gand :

Jeroen DE GROOTE, Aysegül KAPLAN ou Thierry MARTIN ;

3.13.9 Siège de Gand (Desteldonk) :

Sandra DE MAEYER ou Jan VAN HECKE ;

3.13.10 Siège de Grimbergen :

Brigitte ANDRIESENS, Francisca SANCHEZ ou Diane VERCAMMEN ;

3.13.11 Siège de Haren :

Olivier GODERNIAUX, Marc SIEBENS ou Vanessa PRIEM ;

3.13.12 Siège de Hasselt :

Erik OPDENAKKER ou Danny RASKIN ;

3.13.13 Siège de Hoboken :

Patrick SLUYTS ;

3.13.14 Siège de Houthalen :

Erika SMEETS ou Matija GOJKOV ;

3.13.15 Siège de Nivelles (Schuman) :

Sonia BORGO ou Nathalie VANESSE ;

3.13.16 Siège de Nivelles (Spinelli) :

Jacqueline DE GREEF ;

3.13.17 Siège de Roulers :

Sharon VANDENDRIESSCHE ;

3.13.18 Siège de Wegnez :

Fabien CECCATO ou Amélie SCHOEGBRECHTS ;

3.13.19 Siège de Wetteren :

Marijke FRAIPONT ou Chantal VERSTRAETE ;

3.13.20 Siège de Wevelgem :

Dieter CASSELEIN ou Ria WILLEN ;

3.13.21 Siège de Wommelgem :

Annelies BAETS ou Sandra VERMEULEN ;

3.13.22 Siège de Zwijndrecht :

Sabine CORNELIS, Peggy FAES, Géraldine QUINTELIER ou Mieke SAMAN ;

agissant individuellement, sont autorisés :

- à recevoir tous courriers, envois recommandés, assignations, procès-verbaux, mandats postaux ainsi que les lettres de change, quittances, et autres valeurs ;
- à retirer tous envois recommandés et autres valeurs
- à retirer ou recevoir toute marchandise arrivant au nom de la société par chemin de fer ou autres moyens de transport, donner quittance et encaisser toutes sommes, valeurs, remboursements, indemnités etc. qui seraient dus à la société par ces transporteurs.

Les présents pouvoirs de signature entrent en vigueur à compter du 4 mai 2026. Ils remplacent les pouvoirs de signature antérieurs.

Annexes :

1. List Division Managers
2. List Department Managers
3. List Sales and Business Development Managers
4. List Project Managers 1
5. List Section Managers
6. List Tendering Managers
7. List Operations Support Managers
8. List Project Managers 2
9. List Purchase Orders Level 1 (> 1 M€) – Chief Procurement Officer & Head of Procurement
10. List Purchase Orders Level 2 (1 M€) – Procurement Manager Mobility & Procurement Managers
11. List Purchase Orders Level 3 (100 K€) – (Expert Lead) Buyers / Business Partners
12. List Purchase Orders Level 4 (10 K€) – Purchasing Admin
13. List Central Services
- 13.1. List HR
- 13.2. List Finance
- 13.3. List Real Estate
- 13.4. List Legal
- 13.5. List HSEQ

ANNEXE 1 – DIVISION MANAGERS

BULTIAUW	Steven	INDUSTRY NORTH
DE GREEF	Bruno	CARBON SHIFT & DIGITAL
DE RAEDT	Vincent	INFRA
DUGARDEYN	Arne	INFRA
GEERAERT	Helena	INFRA
HANCOTTE	Olivier	INDUSTRY NORTH
HELLEMANS	Philippe	INDUSTRY SOUTH
JANSSEN	Tom	INDUSTRY NORTH
LEVIEUX	Thierry	INDUSTRY SOUTH
MOL	Dennis	CARBON SHIFT & DIGITAL
TRENCHANT	Matthieu	INDUSTRY SOUTH
TRUYEN	Iris	BUILDING SERVICES
VAN BELLE	Dirk	INFRA

ANNEXE 2 – DEPARTMENT MANAGERS

AUSSEMS	Pierre	INDUSTRY SOUTH
BIELÉN	Rik	INDUSTRY NORTH
BOGAERTS	Geert	INDUSTRY NORTH
CATAJAR	Clément	CARBON SHIFT & DIGITAL
CELIS	Paul	INFRA

CORTEBEECK	Kurt	INFRA
CROES	Tom	INFRA
D'HONDT	Geert	BUILDING SERVICES
DE BEL	Maxime	INFRA
DE COCK	Mathias	INDUSTRY NORTH
DE PEUTER	Kurt	INFRA
DE PREKEL	Filip	INFRA
DEPAUW	Marco	INDUSTRY NORTH
DERVEAUX	Jeroen	INFRA
DETOBEL	Wim	CARBON SHIFT & DIGITAL
DURDU	Michaël	INDUSTRY SOUTH
DURIEUX	Olgan	INFRA
FERRANT	Antoine	CARBON SHIFT & DIGITAL
GOBIET	Bernard	INDUSTRY SOUTH
GRILLI	David	INFRA
KUTERNA	Willem	INFRA
LAMBEETS	Guido	INDUSTRY NORTH
LECLERCQ	Michel	INDUSTRY SOUTH
LEJOUR	Matthieu	INDUSTRY SOUTH
LOBET	Sebastien	CARBON SHIFT & DIGITAL
LORGE	Roman	BUILDING SERVICES
MAERTENS	Nicolas	INDUSTRY SOUTH
MARIQUE	Yannick	INDUSTRY SOUTH
MENDONCK	Karel	INFRA
MERLO	Dirk	INFRA
MICHIELS	Kris	INDUSTRY SOUTH
MOENS	Jens	INFRA
NAGELS	Bart	INDUSTRY NORTH
PARISEL	Olivier	INDUSTRY SOUTH
PEETERS	Philip	BUILDING SERVICES
PENNEC	Erwan	BUILDING SERVICES
TILTE	Grégory	CARBON SHIFT & DIGITAL
TONDEUR	Elke	INDUSTRY NORTH
VAN ACKER	Sven	INDUSTRY NORTH
VAN DER VEKEN	Geert	INDUSTRY NORTH
VAN HOOREBEKE	Tom	INFRA
VAN SOETENDAEL	Rik	INFRA
VAN STEENWEGHEN	Philip	INDUSTRY NORTH
VANHERCK	Jean-Paul	INDUSTRY NORTH
VERELST	Toon	INDUSTRY NORTH
VERHOEVEN	Jan	INDUSTRY NORTH
VERREYCKEN	Maxim	INFRA
VERVECKEN	Dominique	CARBON SHIFT & DIGITAL
ANNEXE 3 – SALES AND BUSINESS DEVELOPMENT MANAGERS		
AGTEN	Bert	CARBON SHIFT & DIGITAL
BECKERS	Thomas	CARBON SHIFT & DIGITAL
BOUTKABOUT	Hakim	INDUSTRY NORTH
BRIES	Davy	CARBON SHIFT & DIGITAL
BUELENS	Wouter	INFRA
COOPMAN	Geert	CARBON SHIFT & DIGITAL
DASSY	Françoise	CARBON SHIFT & DIGITAL
DE BACKER	Tom	CARBON SHIFT & DIGITAL
DE PAEPE	Kristof	INDUSTRY NORTH
DEMERIE	Koen	INDUSTRY NORTH
DERENNE	Sullivan	CARBON SHIFT & DIGITAL
DETRAUX	Laurent	CARBON SHIFT & DIGITAL
DONCKERWOLKE	Sofie	INFRA
EMBRECHTS	Marc	CARBON SHIFT & DIGITAL
FOURNIER	Kristof	CARBON SHIFT & DIGITAL
FRANCKEN	Eddy	INDUSTRY NORTH
GEERAERT	Tomas	INDUSTRY SOUTH
GOEMANS	Inge	INFRA
GONTHIER	Antoine	CARBON SHIFT & DIGITAL

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

GUARRATA	Federico	CARBON SHIFT & DIGITAL
HUYBRECHTS	Rudolf	INFRA
JORISSEN	Sven	INFRA
KOWALCZYK	Benoît	INDUSTRY SOUTH
LIEBENS	Joris	INDUSTRY NORTH
MARTENS	Peter	INDUSTRY NORTH
NUÑEZ	Raphaël	CARBON SHIFT & DIGITAL
PLETSCHETTE	Alain	CARBON SHIFT & DIGITAL
RAMELOT	Fabian	INDUSTRY SOUTH
SENTURK	Nicolas	CARBON SHIFT & DIGITAL
TIJTGAT	Ewout	CARBON SHIFT & DIGITAL
VAN DEN BRANDEN	Harald	INDUSTRY NORTH
VAN ISTERDAEL	Marc	BUILDING SERVICES
VAN MEEUWEN	Gert	INDUSTRY NORTH
VANDER EECKT	Jeroen	CARBON SHIFT & DIGITAL
VANDERMEULEN	Axel	INFRA
VERNIMMEN	Koen	INFRA
VUYE	Thierry	INDUSTRY SOUTH
WILLEMS	Pieter	INDUSTRY NORTH
ANNEXE 4 – PROJECT MANAGERS 1		
ADAMS	Luc	INDUSTRY NORTH
AELBRECHT	Jonas	INDUSTRY NORTH
AERTGEERTS	Bram	INFRA
AERTS	Christof	INFRA
ALBERT	Olivier	INDUSTRY SOUTH
AMRAOUI	Amar	INFRA
ANCIAUX	Fabrice	INDUSTRY SOUTH
AZZI	Saïd	INDUSTRY NORTH
BAKKOUCHE	Karim	INDUSTRY SOUTH
BALTUS	Marc	INDUSTRY SOUTH
BANKEN	Christian	INFRA
BAUDEAU	Julien	INDUSTRY SOUTH
BELET	Dirk	INDUSTRY NORTH
BENATS	Rafaël	INFRA
BENNETOT	Adrien	INFRA
BENOOT	Thomas	INDUSTRY NORTH
BERGER VANANDROYE	Yvon	INDUSTRY SOUTH
BERNAERS	Frederik	INFRA
BEUTEN	Dirk	INDUSTRY NORTH
BLEYENS	Lars	INDUSTRY NORTH
BOLLENS	Koen	CARBON SHIFT & DIGITAL
BORREMANS	Kurt	INFRA
BOSCHMANS	Alexander	INFRA
BOTERDAEL	David	INFRA
BOUCHON	Francisco	CARBON SHIFT & DIGITAL
BOURGEOIS	Christian	INDUSTRY SOUTH
BOUSSEMAERE	Charles	INFRA
BREELS	Philippe	INDUSTRY SOUTH
BREEMANS	Rudi	INDUSTRY NORTH
BRITS	James	INFRA
BROUX	Daan	INFRA
CAPUANO	Daniele	INDUSTRY NORTH
CARBON	Tim	INFRA
CASAS MORENO	Fernando	INDUSTRY SOUTH
CASSIER	Wesley	INFRA
CATRYSSSE	Michael	CARBON SHIFT & DIGITAL
CHAUDRON	Cécile	INFRA
CHAVEPEYER	Guillaume	INFRA
CLAEYS	Olivier	INDUSTRY SOUTH
COENEN	Michel	INDUSTRY NORTH
COLART	Michel	INFRA
COLEMONT	Gerry	INFRA
COLLINGS	Matthieu	INDUSTRY SOUTH

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

CONSIGLIO	Vincenzo	INDUSTRY SOUTH
COOREVITS	Stijn	INDUSTRY SOUTH
COUDEU	Nicolas	CARBON SHIFT & DIGITAL
COX	Marco	INDUSTRY NORTH
COX	Bart	INFRA (Aartselaar)
COX	Bart	INFRA (Lummen)
CUMPS	Luc	INDUSTRY NORTH
D'HAENZE	Christophe	INFRA
DANEELS	Thomas	CARBON SHIFT & DIGITAL
DE BOECK	Christophe	INDUSTRY SOUTH
DE BRUYN	Patrick	INFRA
DE COCK	Tommy	INDUSTRY NORTH
DE DECKER	Bart	INDUSTRY NORTH
DE GRAEF	Maarten	INFRA
DE KUYSSCHER	Daniel	INFRA
DE MAEYER	Kurt	INDUSTRY NORTH
DE MAREZ	Jean	INDUSTRY NORTH
DE MEYER	Koenraad	INFRA
DE PRETER	Frank	INFRA
DE RIJBEL	Stefaan	INFRA
DE ROOSE	Patrick	INDUSTRY NORTH
DE RUDDER	Jan	INFRA
DE SADELEER	Ruben	INFRA
DE SMET	Daan	INDUSTRY NORTH
DE VLEESCHOUWER	Mike	INDUSTRY NORTH
DEGLIN	Jean-Michel	INDUSTRY SOUTH
DELCOUR	Fabian	INDUSTRY SOUTH
DELOBEL	Marco	CARBON SHIFT & DIGITAL
DEMARET	Xavier	INDUSTRY SOUTH
DENDOOVEN	Willem	INFRA
DERU	Sebastien	INDUSTRY NORTH
DETOURNAY	François-Damien	INFRA
DETREMBLEUR	Jean-Pol	INDUSTRY SOUTH
DI ILIO	Jean-Louis	INFRA
DIETVORST	Marc	INDUSTRY NORTH
DINGEMANS	Steven	INFRA
DOMS	Bart	INFRA
DOTREMONT	Olivier	INFRA
DUBART	Eric	INFRA
DUCHATEAU	Martijn	INFRA
DUPONT	Charly	CARBON SHIFT & DIGITAL
EECKHOUDT	Martino	INFRA
EL FANI	Soufiane	CARBON SHIFT & DIGITAL
EL KABLI	Mohamed	INFRA
EMBRECHTS	Bart	INFRA
ERCULIANI	Salvatore	INFRA
FERRITTO	David	INDUSTRY NORTH
FIEMS	Daniel	CARBON SHIFT & DIGITAL
FLÉMAL	Pascal	INFRA
FOURIER	Kristof	INDUSTRY NORTH
GARRIT	Maxime	INFRA
GEERINCKX	Steven	INDUSTRY NORTH
GENARD	Jean-François	INDUSTRY SOUTH
GERMANUS	Danny	INFRA
GERNEZ	Laurent	INDUSTRY SOUTH
GIELEN	Christophe	INFRA
GIJSEN	Pieter	INDUSTRY NORTH
GILLAIN	François	INFRA
GILSON	Sébastien	INFRA
GOFFIN	Laurent	INDUSTRY SOUTH
GOOSSENS	Frank	INDUSTRY NORTH
GOUBLomme	Sébastien	INDUSTRY SOUTH
GRONDELAERS	Marcel	INDUSTRY NORTH

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

GUFFROY	Damien	INDUSTRY SOUTH
HACHEZ	Pierre-Edouard	INFRA
HAMDAOUI	Najim	INDUSTRY SOUTH
HAYET	Renaud	INDUSTRY SOUTH
HENNEBICQ	Thierry	INFRA
HENS	Herman	INDUSTRY NORTH
HERMANS	Peter	INFRA
HERWEYERS	Carl	INDUSTRY NORTH
HOEYBERGHS	Carlo	INDUSTRY NORTH
HOUBRECHTS	Jonathan	INDUSTRY SOUTH
HOUTEKIER	Joachim	INDUSTRY NORTH
HOUTHOOFD	Emmanuel	INDUSTRY SOUTH
HUSQUET	Rudi	INDUSTRY NORTH
ICKX	Michel	INFRA
ILIADIS	Antoine	INFRA
IVENS	Tommy	INDUSTRY NORTH
JACOBS	Bruno	INDUSTRY NORTH
JANSSENS	Bruno	INFRA
JANSSENS	Kersten	INFRA
KEPPENS	Ivan	INDUSTRY NORTH
LACERRA	Nicola	INDUSTRY SOUTH
LAMBERT	Nicolas	INDUSTRY SOUTH
LANNOO	Michaël	INFRA
LECLUYSE	Axel	CARBON SHIFT & DIGITAL
LEEN	Joris	INDUSTRY NORTH
LEFEVER	Wim	INFRA
LEGAY	Jean-Jacques	CARBON SHIFT & DIGITAL
LEJEUNE	Frédéric	INDUSTRY SOUTH
LEJEUNE	Antoine	CARBON SHIFT & DIGITAL
LEMAIRE	Nicolas	INDUSTRY SOUTH
LEONARD	Benoît	INDUSTRY SOUTH
LESIRE	Bert	INFRA
LIEBEN	Eddy	INDUSTRY NORTH
LIPPENS	Jan	INDUSTRY NORTH
LOFORTE	Léonardo	INDUSTRY SOUTH
LOMBARDO	Michele	INDUSTRY SOUTH
MACHIELS	Rudi	INDUSTRY NORTH
MALBRECQ	Marc	INFRA
MANNAERT	Dany	INDUSTRY NORTH
MAQUET	Nathan	INDUSTRY SOUTH
MARIEN	Ludo	INDUSTRY NORTH
MASSART	Cédric	INDUSTRY SOUTH
MASSIN	Dominique	INDUSTRY SOUTH
MATTHYS	Lieven	INDUSTRY NORTH
MEGROEDT	Tom	INDUSTRY NORTH
MERESSE	Henri	INFRA
METTEN	Daniel	INFRA
MONAUX	Regis	INFRA
MONSIEUR	Ben	INDUSTRY NORTH
MONSIEUR	Thierry	INDUSTRY NORTH
NERINCKX	Casper	CARBON SHIFT & DIGITAL
NIZZOLA	Giovanni	INDUSTRY SOUTH
NULENS	Anton	INDUSTRY SOUTH
NUYTS	Pieter	INDUSTRY NORTH
OSAER	Marc	INDUSTRY SOUTH
PADRE	Franco	INDUSTRY SOUTH
PARENT	Thierry	INDUSTRY SOUTH
PATRIS	Julien	INFRA
PAUWELS	Johan	INFRA
PEERS	Johan	INDUSTRY SOUTH
PEETERS	Raphaël	INFRA
PILATO	Flavio	BUILDING SERVICES
PINTJENS	Sam	INFRA

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

PIOLI	Philippe	CARBON SHIFT & DIGITAL
PIRLET	Danny	INFRA
PLASMANS	Tom	INFRA
PLETINCKX	Stefaan	INFRA
POTVIN	Fabrice	INFRA
REGHIF	Mohamed	INFRA
REGNART	Joeri	INDUSTRY NORTH
REMIJSEN	Quinten	INDUSTRY NORTH
RENARD	Rudy	INFRA
REUSKENS	Maarten	INDUSTRY NORTH
REVERCEZ	Didier	INDUSTRY SOUTH
ROEGIERS	Tom	INFRA
ROMAIN	Jonathan	INFRA
RUYSSINCK	Jan	INFRA
SAVERWYNS	Dagmar	INFRA
SCHOEBRECHTS	Amélie	INFRA
SCHOR	Michaël	INFRA
SCHUYTEN	Annelies	INDUSTRY NORTH
SCHYNS	Alain	INFRA
SERDONS	Dirk	INDUSTRY NORTH
SLEURS	Jos	INDUSTRY NORTH
SMETSERS	Martijn	INFRA
SMITS	Erwin	INFRA
SOMERS	Dennis	INDUSTRY NORTH
SONMEZ	Saban	INDUSTRY SOUTH
SOONTJENS	Bart	INDUSTRY NORTH
STORMEZAND	Ronny	CARBON SHIFT & DIGITAL
THIENPONT	Gunter	INFRA
THIJS-GOOSSENS	Joeri	INDUSTRY NORTH
THYS	Gert	INDUSTRY NORTH
TIREN	Erkan	INDUSTRY NORTH
VAN ACKER	Jan	INDUSTRY NORTH
VAN BASTELAERE	Jean-Marie	INFRA
VAN BRABANT	Bert	INFRA
VAN CAER	Jan	INDUSTRY SOUTH
VAN CAUWENBERGE	Ulrich	INFRA
VAN DE VIJVER	Patrick	INFRA
VAN DE VYVER	Ingo	INDUSTRY NORTH
VAN DECRAEN	Benny	INFRA
VAN DEN BOSSCHE	Thomas	INDUSTRY NORTH
VAN DEN BRANDEN	Davy	INDUSTRY NORTH
VAN DEN EEDE	Alain	INDUSTRY NORTH
VAN DER EECKEN	Geert	INDUSTRY NORTH
VAN DER MEERSCH	Jonas	INFRA
VAN DORSLAER	Bart	INFRA
VAN GYZEGHEM	David	INFRA
VAN HOEYMISSEN	Stefan	INFRA
VAN HOUCKE	Sven	INFRA
VAN LAERE	Marc	INDUSTRY SOUTH
VAN LANCKER	Daniel	INFRA
VAN MOER	Niels	INFRA
VAN PELT	Bart	INFRA
VAN ROYEN	Frank	INDUSTRY NORTH
VAN TICHELEN	Odo	INDUSTRY NORTH
VAN WERDE	Sabinne	INDUSTRY NORTH
VANBRABANT	Els	INDUSTRY NORTH
VANCLAIRE	Jessica	INDUSTRY SOUTH
VANDEBROEK	Berten	INFRA
VANDECAETSBECK	Kristof	CARBON SHIFT & DIGITAL
VANDECASTEELE	Koen	INFRA
VANDEN DAEL	Timothée	CARBON SHIFT & DIGITAL
VANDENHOVEN	Eric	INFRA
VANDERSLAGHMOLEN	Joris	INDUSTRY NORTH

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

VANDIJCK	Caroline	INFRA
VANMECHELEN	Rudi	INDUSTRY NORTH
VANRUSSELT	Kenny	INDUSTRY NORTH
VANTOMME	Stefaan	CARBON SHIFT & DIGITAL
VANWETSWINKE	Peter	INDUSTRY NORTH
VENCKEN	Yves	INFRA
VERBEECK	Thomas	INFRA
VERBESSELT	Thibaut	CARBON SHIFT & DIGITAL
VERBRUGGEN	Kurt	INFRA
VERBRUGGEN	Sven	CARBON SHIFT & DIGITAL
VERELST	Johan	INDUSTRY SOUTH
VERHELLE	Maarten	INDUSTRY NORTH
VERMEULEN	Patrick	INDUSTRY NORTH
VERNIMMEN	Stefan	INDUSTRY NORTH
VINCK	Geert	INDUSTRY NORTH
VITS	Bart	INFRA
VOORSPLOOS	Dylan	INDUSTRY NORTH
WALRAVENS	Didier	CARBON SHIFT & DIGITAL
WEEGHMANS	Kristof	INFRA
WEEKERS	Xavier	INDUSTRY NORTH
WELLENS	Kris	INFRA
WILLEMS	Tim	INDUSTRY NORTH
WILS	Balder	INFRA
ANNEXE 5 – SECTION MANAGERS		
ANTHOON	Geoffrey	INDUSTRY SOUTH
ASSOIGNON	Alexis	INFRA
BAL	Erwin	INDUSTRY SOUTH
BAUWENS	Manuel	INFRA
BELSOT	Fabrice	INDUSTRY SOUTH
BOGAERTS	Geert	INDUSTRY NORTH
BORTOLUZZI	Séverine	INFRA
BRIERS	Stijn	INFRA
CASINI	Marie	INDUSTRY SOUTH
COLSON	Fabian	INDUSTRY SOUTH
CRAPS	Robbie	INFRA
DE CEUNINCK	Maarten	INFRA
DE GROOTE	Jeroen	INDUSTRY NORTH
DE RYCK	Johny	INDUSTRY NORTH
DERISON	Wim	INFRA
FRENAY	Didier	INDUSTRY SOUTH
GELDHOF	Jim	INDUSTRY NORTH
GODDYN	Alain	INFRA
GORZA	Gabriël	INFRA
HAINE	Jacques	INDUSTRY SOUTH
JANSEN	Liesbeth	INDUSTRY SOUTH
JANSSENS	Christophe	INFRA
KETELBUETERS	Wim	INFRA
LACROIX	Rob	INFRA
LAUWERS	Marc	INDUSTRY NORTH
LEGROS	Ludovic	INDUSTRY SOUTH
LEMAITRE	Tim	INFRA
LETELLIER	Eric	INFRA
MANISE	Jonathan	INFRA
MANSOUR	Idir	INDUSTRY SOUTH
MARTIN CORDO	Kevin	INFRA
NOTERIS	Loïc	INFRA
PALINGS	Koen	INFRA
PARMENTIER	Luc	INDUSTRY NORTH
PELGRIMS	Kurt	INDUSTRY NORTH
PORIGNAUX	Ann-Laurie	INFRA
RAEYMAEKERS	Tineke	INDUSTRY SOUTH
RANALLI	Umberto	INDUSTRY SOUTH
RONDOU	Philippe	INFRA

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Volet B - suite

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

SARRAU	Bjorn	INFRA
SCHOOF	Jurgen	INDUSTRY NORTH
SCHREIDEN	Lionel	INDUSTRY SOUTH
SCHROOTEN	Thomas	INFRA
SEYKENS	Chris	INFRA
SILVERANS	Rudy	INDUSTRY SOUTH
STEVENS	Kris	INFRA
SWINNEN	Robby	INFRA
UNSA	Orhan	INDUSTRY SOUTH
VAN BAE	Niko	INFRA
VAN HOUTTE	Hélène	CARBON SHIFT & DIGITAL
VERBEECK	Bjorn	INFRA
VERSTOCKT	Hubert	INDUSTRY NORTH
WAUTERS	Pascal	BUILDING SERVICES
ANNEXE 6 – TENDERING MANAGERS		
BAUDOUX	Stephane	INDUSTRY SOUTH
BEUSELINCK	Peter	INFRA
BOGAERTS	Jort	INDUSTRY NORTH
BRIGNOLI	Daniel	INDUSTRY SOUTH
BYLOOS	Rob	INDUSTRY NORTH
DE MEYER	Rik	INFRA
DEKNUDT	Alain	INDUSTRY NORTH
DUBOIS	Stijn	CARBON SHIFT & DIGITAL
DUJARDIN	Yves	INDUSTRY NORTH
ELSOUCHT	Sven	INDUSTRY NORTH
FROLA	Fabian	INDUSTRY SOUTH
HUIBERS	Christof	BUILDING SERVICES
HUYGENS	Yves	INDUSTRY NORTH
IZZI	Didier	INDUSTRY SOUTH
JANSSEN	Erwin	INFRA
JOLY	Caroline	INDUSTRY SOUTH
LAUWERS	Marc	INDUSTRY NORTH
LEBEAU	Sophie	INDUSTRY SOUTH
LIEVENS	Tom	INDUSTRY NORTH
LIMPENS	Matthew	INFRA
MENTENS	Bart	INDUSTRY NORTH
MUSCHE	Ive	INDUSTRY NORTH
OP DEN OORDT	Marc	INDUSTRY NORTH
PAUWELS	Wim	INDUSTRY NORTH
PILLON	Axel	INDUSTRY SOUTH
PRINS	Patrick	BUILDING SERVICES
RAIS	Sefedin	INDUSTRY NORTH
RAYMAEKERS	Patrick	INFRA
RIBESSE	Benoît	INFRA
ROISIN	Benoît	INDUSTRY SOUTH
SCATOZZA	Luca	INDUSTRY SOUTH
SIRONVAL	Albert	INFRA
SKRZESZEWSKI	Frédéric	INFRA
SMITS	Jurgen	INFRA
TELLIER	Caroline	INDUSTRY NORTH
THOELN	Dirk	INDUSTRY NORTH
TRUYEN	Rudi	INDUSTRY NORTH
VANDERSTRAETEN	Nancy	INDUSTRY NORTH
VANGENECHTEN	Raf	INDUSTRY NORTH
WASELLE	Florian	INDUSTRY SOUTH
ANNEXE 7 – OPERATIONS SUPPORT MANAGERS		
BAETS	Annelies	INDUSTRY NORTH
D'HAUWER	Kris	INDUSTRY NORTH
DANNEAU	Delphine	INDUSTRY SOUTH
DE BRUYCKER	Christine	INDUSTRY NORTH
DE MAESSCHALCK	Robby	INFRA
DE VOLDER	Marc	INDUSTRY NORTH
DEWULF	Kurt	INFRA

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

GOOSSENS	Patrick	INDUSTRY NORTH
GORISSEN	Bart	INDUSTRY NORTH
HUART	Dany	INFRA
KAERTS	Maryse	INDUSTRY SOUTH
KEYMEULEN	Philippe	INFRA
KEYSERS	Peter	INFRA
LAMORET	Pierre	INFRA
MAECKELBERGHE	Geert	INFRA
MARTIN	Thierry	INDUSTRY NORTH
MASSAERT	Kathleen	INDUSTRY NORTH
MFEDDAL	Ilias	BUILDING SERVICES
MOONS	Karin	INDUSTRY NORTH
REGASSE	Alae-Eddine	CARBON SHIFT & DIGITAL
SCUVÉE	Maxime	CARBON SHIFT & DIGITAL
TREMONT	Bruno	INFRA
VAN DE BREMPT	Davy	INDUSTRY NORTH
VAN HIRTUM	Bart	BUILDING SERVICES
VANAUBEL	Olivier	INFRA
VANDERFEESTEN	Anne-Françoise	INDUSTRY SOUTH
VEREPT	Véronique	INDUSTRY NORTH
VERMEULEN	Jean-Luc	CARBON SHIFT & DIGITAL
ANNEXE 8 – PROJECT MANAGERS 2		
ADRAR	Youssef	BUILDING SERVICES
ADRIAENSEN	Bellarmin	INFRA
ALOUZGANI	Hafid	BUILDING SERVICES
AMELOOT	Bart	INFRA
AMEYE	Danny	INDUSTRY NORTH
ANDRIES	Less	INDUSTRY NORTH
ASBAI	Samir	INDUSTRY NORTH
ASSELMAN	Ive	INFRA
ATTOUT	Nicolas	INFRA
BAMPS	Kristof	INFRA
BAUDOUX	Ludovic	CARBON SHIFT & DIGITAL
BERNARD	Patrick	INDUSTRY SOUTH
BIOUI	Tristan	INFRA
BLEYENS	Dimitrie	INFRA
BOSSAERTS	Nick	INDUSTRY NORTH
BRÉPOLS	Jonathan	INDUSTRY SOUTH
BROHEZ	Marc	BUILDING SERVICES
BRUMM	Ann-Christin	INDUSTRY NORTH
BRUNIN	Eric	INFRA
CAALS	Kristof	INDUSTRY NORTH
CAIZZA	Carmelo	INDUSTRY SOUTH
CAUCHETEUX	François	INDUSTRY NORTH
CHAMPENOIS	Eric	INDUSTRY SOUTH
CHAUSSEE	Florent	INDUSTRY NORTH
CHOUKIR	Mohamed	INDUSTRY SOUTH
CITAK	Baris	INDUSTRY NORTH
CLAEYS	Mark	INFRA
COENE	Erik	BUILDING SERVICES
CREHAY	Romain	INDUSTRY SOUTH
CROMHEECKE	Siewart	INFRA
CRUCKE	Kristof	INDUSTRY NORTH
DANIELS	Nicolas	INDUSTRY SOUTH
DAUE	Pascal	INFRA
DE BACKER	Alexander	INDUSTRY NORTH
DE BLENDE	Hendrik	INFRA
DE GRAUWE	Ronald	INFRA
DE KESEL	Joseph	INDUSTRY NORTH
DE LEEUW	Robby	INDUSTRY NORTH
DE MEZEL	Dieter	INDUSTRY NORTH
DE PRETER	Toon	INDUSTRY NORTH
DE PRINS	Kris	INDUSTRY NORTH

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

DE WAELE	Glen	INDUSTRY NORTH
DE WILDE	Régis	CARBON SHIFT & DIGITAL
DE WILDE	Timothy	INFRA
DEDRIE	Peter	INFRA
DEKONINCK DE RAUW	Alexia	INFRA
DELCOUR	Stijn	INFRA
DELEU	Benjamin	INDUSTRY NORTH
DELHAYE	Simon	CARBON SHIFT & DIGITAL
DELMELLE	France	INFRA
DELREUX	Steve	INDUSTRY NORTH
DELVAUX	Quentin	INDUSTRY SOUTH
DERUYTER	Frank	INFRA
DEVLEESCHOUWER	Mike	INDUSTRY NORTH
DHONDT	Vincent	INDUSTRY SOUTH
DIERICK	Philippe	INDUSTRY NORTH
DILLEN	Ruben	INFRA
DOMBRECHT	Laurent	INDUSTRY SOUTH
DONKERS	Tim	INDUSTRY NORTH
DUBOIS	Cédric	BUILDING SERVICES
DUELEN	Geert	INDUSTRY NORTH
DUMORTIER	Benjamin	INFRA
DYCK	Ruben	INFRA
EL KRISSI	Mohamed	INFRA
ELU	Clément	INFRA
ENNEKENS	Jens	INFRA
ESPERT	Didier	INDUSTRY SOUTH
EVARD	Jérôme	CARBON SHIFT & DIGITAL
FALQUE	Geoffray	BUILDING SERVICES
FELIX	Thijs	INFRA
FIRLEFYN	Steve	INDUSTRY SOUTH
FLEURBAEY	Ayron	INFRA
FRANÇOIS	Sam	INDUSTRY SOUTH
GILTAIRE	Julien	INDUSTRY SOUTH
GODDET	Christian	INDUSTRY SOUTH
GOOSSENS	Gert	INDUSTRY NORTH
GOOSSENS	Peter	BUILDING SERVICES
GOVAERTS	Joris	INFRA
GOYVAERTS	Mitch	INDUSTRY NORTH
HANSEN	Maarten	INFRA
HAUTERS	Bert	INDUSTRY NORTH
HENDRICKX	Bart	INFRA
HENDRICKX	Kevin	INFRA
HENDRICKX	Maarten	BUILDING SERVICES
HNATUSZOK	Joery	INFRA
HUYSMANS	Loïs	INDUSTRY SOUTH
JACOBS	Jeremie	INDUSTRY SOUTH
JACQUES	Julien	INDUSTRY SOUTH
JAMAR	Steven	INFRA
JANSSENS	Fabrice	INDUSTRY SOUTH
KESKIN	Anil Mikail	BUILDING SERVICES
KINDT	Maarten	INDUSTRY NORTH
KREPSKI	Pierre-Alexandre	INDUSTRY SOUTH
KUMARI	Meenakshi	INDUSTRY NORTH
LADSOU	Simon	BUILDING SERVICES
LAMBEETS	Brett	CARBON SHIFT & DIGITAL
LASCHET	Sarah	INDUSTRY SOUTH
LECANE	Aline	INDUSTRY SOUTH
LECLERCQZ	Jean	INDUSTRY SOUTH
LIMPENS	Ken	BUILDING SERVICES
LOSADA CASTRO	Angela	INDUSTRY SOUTH
MADRASSI	Moreno	INDUSTRY SOUTH
MANNESBERG	Olivier	INDUSTRY NORTH
MATHUES	Mario	INFRA

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

MCHACHTI	Mohamed	INDUSTRY SOUTH
MEERSMAN	Kenny	INDUSTRY NORTH
MEEUSEN	Wim	INDUSTRY NORTH
MEGANCK	Sam	INDUSTRY NORTH
MELIN	Olivier	INFRA
MENIOUI	Abderrahim	INFRA
MENTENS	Wim	INDUSTRY NORTH
METTEPENNINGEN	Pieter	INFRA
MICHIELS	Nicolas	INFRA
MOINS	Olivier	INDUSTRY NORTH
MONNAIE	Olivier	INFRA
MOUREAU	Jordan	INDUSTRY SOUTH
NAHOE	Francis	INDUSTRY SOUTH
NANKOUA	Joel	INDUSTRY NORTH
NAUTS	Thierry	INDUSTRY SOUTH
NIZZOLA	Giovanni	INDUSTRY SOUTH
NOPPEN	Jens	INDUSTRY NORTH
PANNEMANS	Kristof	INFRA
PARIDAENS	Christophe	INFRA
PAUWELS	Katia	INFRA
PEETERS	Koen	INFRA
PELSMAEKERS	Ben	INDUSTRY NORTH
PERNEL	Corentin	INFRA
PETIT	Valentin	INFRA
PÉTRY	Alexandre	INDUSTRY SOUTH
PIETERS	Floris	INDUSTRY NORTH
PINXTEN	Ben	INFRA
PITTEVILS	Stijn	INFRA
POETS	Frank	INFRA
POLLET	Thomas	INDUSTRY SOUTH
POTIE	Koen	INDUSTRY NORTH
RAD'OUH	L'ahbib	INDUSTRY NORTH
RASKIN	Stefan	BUILDING SERVICES
REMI	Bastien	BUILDING SERVICES
ROBERTO	David	INDUSTRY SOUTH
ROBLES	Francisco	INFRA
ROGET	Vincent	INFRA
ROOSENS	Ulric	INFRA
ROOX	Pascal	INFRA
SALAMONE	Sandro	INDUSTRY SOUTH
SALIEN	Wout	INFRA
SAULLE	Anthony	INDUSTRY SOUTH
SCHELLENS	Romain	INFRA
SCHILLEBEEKX	Tom	INFRA
SCHOTSMANS	Raf	INDUSTRY NORTH
SCHOUWAERTS	Koen	INFRA
SCHREUER	Romain	INDUSTRY SOUTH
SCHRÖDER	Eric	INFRA
SCHROEDERS	Frédéric	INDUSTRY NORTH
SEGERS	Jurgen	INFRA
SLECHTEN	Robrecht	INFRA
SMEKENS	Alex	INDUSTRY NORTH
SOURBRON	David	INFRA
SPOELDER	Gorik	INFRA
STASSEN	Soetkin	INFRA
STEVENS	Kenny	INFRA
STIENLET	Dave	INFRA
TALEB	Helena	INFRA
THIJS	Sibert	INFRA
TILBURGS	Ben	INFRA
TIMMERMAN	Inge	INDUSTRY NORTH
TIMMERMAN	David	INDUSTRY SOUTH
TOGET	Vincent	INFRA

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

TOUWAIDE	Elodie	INFRA
TRABELSI	Ghassen	INDUSTRY SOUTH
TUYPENS	Stefaan	BUILDING SERVICES
UYTDEWILLEGEM	Ruben	INDUSTRY NORTH
VAN AKOLEYEN	Marc	INFRA
VAN BEL	Reinout	INDUSTRY NORTH
VAN DE VELDE	Ann	INDUSTRY NORTH
VAN DE VELDE	René	BUILDING SERVICES
VAN DE WALLE	Stefan	CARBON SHIFT & DIGITAL
VAN DE WIJER	Kris	INDUSTRY NORTH
VAN DEN BERGH	Tim	INDUSTRY NORTH
VAN DEN NEST	Tim	INDUSTRY NORTH
VAN DER AUWERA	Luca	INDUSTRY NORTH
VAN DER MAST	Merijn	INFRA
VAN DIEVEL	Ellen	INFRA
VAN DYCK	Hans	INFRA
VAN ERDEWEGHE	Sarah	INDUSTRY NORTH
VAN GYZEGHEM	David	INFRA
VAN HISSENHOVEN	Roel	INFRA
VAN ROY	Pieter	INDUSTRY NORTH
VAN STEELANDT	Christoph	INFRA
VAN VLAENDEREN	Peter	INDUSTRY NORTH
VANBRABANT	Tijl	INFRA
VANDEBROEK	Marc	INDUSTRY NORTH
VANDEPUTTE	Philippe	INFRA
VANDEREYCKEN	Peter	INDUSTRY NORTH
VANDERHEYDEN	Romain	INDUSTRY NORTH
VANDEWYNCKEL	Cedric	INFRA
VANDYCK	Mike	INFRA
VANHOUTTE	Fabrice	INFRA
VANHOUTTE	Kurt	INFRA
VELLEMANS	Peter	INFRA
VERCAMMEN	Rina	INFRA
VERHOEVEN	Dirk	BUILDING SERVICES
VIDTS	Mathieu	INDUSTRY SOUTH
VISSENAEKENS	Kevin	INDUSTRY NORTH
VLAEYEN	Ruben	INFRA
VORSSELMANS	Philip	INFRA
WILLEMS	Dimitri	INDUSTRY NORTH
WILLEMS	Tim	INDUSTRY NORTH
WILMS	Leendert	INFRA
ANNEXE 9 – PURCHASE ORDERS LEVEL 1 (> 1 M€) - Chief Procurement Officer & Head of Procurement		
VAN CLEEMPUT	Kurt	Chief Procurement Officer
COLEBUNDERS	Ken	Head of Procurement
VANDEN BRANDEN	Ann	Head of Procurement
VANELVERDINGHE	Marc	Head of Procurement
ANNEXE 10 – PURCHASE ORDERS LEVEL 2 (1 M€) - Procurement Manager Mobility & Procurement Managers		
BEGHIN	Jocelyn	Procurement Manager Mobility
LECOMTE	Ludivine	Procurement Manager
VAN TENDELOO	Serge	Procurement Manager
VAN UYTVEN	Johan	Procurement Manager
VANSTAPEL	Bernard	Procurement Manager
ANNEXE 11 – PURCHASE ORDER LEVEL 3 (100 k€) - Business Partners / (Expert Lead) Buyers		
ARAUJO PEREIRA	Filipe Miguel	
CLAESKENS	Vincent	
CROZAZ	Isabelle	
DAENINCK	Michel	
DE MEYER	Niki	
DE MOTÉ	Gina	
DE REYS	Kevin	

DE RUDDER	Tom
DEKIMPE	Marc
DESSY	Cédric
FORTEMS	Patrick
FOUCART	Didier
GUIDO	Franco
HANSENS	Christine
HELSEN	Anoushka
HOCHART	Arnaud
LEMOINE	Jean-Baptiste
LUBBERS	Mariska
MICHAUX	Philippe
MISPLON	Karina
MOORS	Jozef
NASSIRI	Hamid
NUYDENS	Patrick
REYPENS	Florence
ROUSSEAU	Jessica
SEERDEN	Wesley
SPANOGHE	Catherine
SYMONS	Brecht
TANG	Rachel
TROOSTERS	Patrick
VAN DEN BROECK	Linda
VAN RHIEENEN	Dimitri
VANDONINCK	Dirk

ANNEXE 12 – PURCHASE ORDERS LEVEL 4 – Buyers (10 k€) – Purchasing Admin

ADRIAENSSEN	Tina
BUDNA	Eveline
DENIS	Joëlle
DILEN	Sibel
IHTIJAREVIC	Amina
JOOSTEN	Patricia
LOULJI	Mahdi
PATERNOSTER	Veronique
PIERI	Lucas
ZAOUAGHI	Nadia

ANNEXE 13 – CENTRAL SERVICES

DE CLERCQ	Gregoire	Head of Strategy & Business Development
DEMEULENAERE	Serge	Security Clearance Officer
MARCHAND	Christian	Security Clearance Back-up
HOUTERMANS	Muriel	Head of Communication
MARCHAL	Pierre-Yves	Chief Corporate Officer
WILLEKENS	Els	Insurance Manager

ANNEXE 13.1 – HR

MARTIN	Jean-Pierre	Chief Human Resources Officer
GOOSSENS	Rudy	HR Director
LONGIN	Elke	HR Director
SOUPART	Nathalie	HR Director
NOBEN	Eddy	Head of Competence Centers
VANDORPE	Sandra	Head of Competence Centers
VAUTHIER	Sandrine	Head of Competence Centers
GALLE	Joke	Head of Pay & Admin
DE CONINCK	Sophie	Senior HR Business Partner
ASLANIAN	Edit	HR Business Partner
BAEYENS	Ann	HR Business Partner
DE SCHRUYVER	Chiara	HR Business Partner
EVARD	Benoît	HR Business Partner
GYSEL	Marie	HR Business Partner
HOLSTERS	Hanne	HR Business Partner
JORDENS	Valérie	HR Business Partner
KETELAER	Géraldine	HR Business Partner
LION	Véronique	HR Business Partner

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Volet B - suite

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

MASSANT	Gaëlle	HR Business Partner
OSSELAER	Jan	HR Business Partner
RAMON	Chloé	HR Business Partner
SCHREURS	Liesbeth	HR Business Partner
SMITS	Anne-Marie	HR Business Partner
VAN DEN EYNDE	Kurt	HR Business Partner
VAN DIJCK	Charis	HR Business Partner
VAN WICHELEN	Isabelle	HR Business Partner
SEGRS	Anneleen	Operational Lead Payroll & Administration
VERHULST	Karine	Talent Acquisition Manager
VANDE WALLE	Patricia	Team Lead Payroll & Administration
ANNEXE 13.2 – FINANCE		
MACKELS	Pierre	Bank Guarantee Officer
DE DIESBACH	Olivier	Bank Guarantee Specialist
STÉPÉ	Jean-François	Cash Operations Manager
VAN DENBERGHE	Walter	Corporate Finance Manager
BRAEKEN	Kris	Financial Operations Manager
VAN HERCK	Roel	Financial Support Officer
MBOUGIKEU TCHIO	Amandine	Finance Support Assistant
ALLARD	Xavier	Head of Finance Building Services
HENDRICKX	Catherine	Head of Finance Industry North
DE LAFFOREST	Christian	Head of Finance Industry South
HANNAERT	Cedric	Head of Finance Infra
DEBATY	Geneviève	Head of General Accounting & Process
DELPORTE	Yves	Head of Shared Services Center Finance
THOEN	Marleen	Head of Payable Accounting & Projects
DE VESTEL	Natasha	Senior Treasury Officer
LEEMPOEL	Ferasse	Tax Manager
ANNEXE 13.3 – REAL ESTATE		
DOYEN	Hugues	Head of Real Estate Equans Belux
DEMEULENAERE	Serge	Facility & Real Estate Manager
DE WINTER	Christien	Property Manager
JACOBS	Thierry	Property Manager
ANNEXE 13.4 – LEGAL		
DUVIEUSART	Marc	Chief Legal Officer, Head of Contract Management,
GDPR and Ethics		
DEBROUX	Cyrielle	Head of Legal & Ethics Correspondent
ISLAMAJ	Diana	Head of Legal & Ethics Correspondent
TIRTIAUX	Laurence	Head of Legal & Ethics Correspondent
WENGLER	Sandrine	Head of Legal & Ethics Correspondent
NEIRYNCK	Steven	Data Privacy Officer
NOTERMANS	Pierre	Ethics & Compliance Officer
ANNEXE 13.5 – HSEQ		
EFENTZOGLOU	Despina	Head of HSEQ
DE VREESE	Aurore	BU HSEQ Manager
MESTDAG	John	BU HSEQ Manager
THEUNS	Philip	BU HSEQ Manager
BANCK	Kim	Division HSEQ Manager
DE SMEDT	Erik	Division HSEQ Manager
EERAERTS	Katleen	Division HSEQ Manager
GORIS	Kristof	Division HSEQ Manager
HERBIET	Frédéric	Division HSEQ Manager
MASSE	Ludovic	Division HSEQ Manager
MOMMENS	Linda	Division HSEQ Manager
SANGIOVANNI	Michaël	Division HSEQ Manager
VAN LINT	Rudy	Division HSEQ Manager
KLEITZ	Catherine	Corporate Environment Manager HSEQ
DIERICKX	Vanessa	Environmental Manager HSEQ
VAN KERCKHOVE	Adinda	Environmental Manager HSEQ

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").